

# CALENDRIER 2025

COLLECTES EN PORTE-À-PORTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

## Boussu



# NOUVEAU! POUR VOS DÉCHETS ORGANIQUES, PASSEZ AU VERT!



## Calendrier des collectes en 2025



**Attention**, les dates en rouge signalent que la collecte est **reportée** par rapport au jour habituel de passage.

Les collectes des déchets en porte-à-porte commencent très tôt le matin, à partir de 5h30 (4h30 en été). Il est conseillé de sortir les sacs la veille **à partir de 18h**.

En cas de **travaux sur la voirie**, les déchets organiques, les déchets résiduels, les papiers-cartons et les **PMC doivent être déposés à la limite du chantier**. Plus d'infos auprès de votre administration communale.

Faites en sorte que vos sacs de déchets organiques, vos sacs de déchets résiduels, vos sacs PMC et vos papiers-cartons soient **bien visibles et accessibles**. Vos déchets doivent se trouver **en bord de voirie et ne pas gêner le passage**. **Ne placez pas vos sacs en hauteur**; cela complique le travail des collecteurs. Les sacs verts de déchets organiques peuvent être placés dans un contenant qui ne doit pas être muni d'un couvercle et ne peut pas dépasser la hauteur du sac.

**BOUSSU** **Zone 1 = Toutes les rues qui ne se trouvent pas en Zone 2**  
**Zone 2 = Voir liste des rues concernées ci-dessous**

DATES 2025		Fréquence des collectes	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
PMC Papiers-cartons		Toutes les 2 semaines, le mardi	14,28	11,25	11,25	8,23	6,20	3,17	1,15,29	12,26	9,23	7,21	4,18	2,16,30
Déchets organiques (sac vert)		Chaque semaine, le vendredi	10,17,24,31	7,14,21,28	7,14,21,28	4,11,18,26	3,9,16,23,31	6,14,20,27	4,11,18,26	1,8,16,22,29	5,12,19,26	3,10,17,24,31	7,15,21,28	6,12,19,27
Ordures ménagères (sacs blancs)		<b>Dernière date de collecte des sacs blancs!</b>	<b>4</b>											
ZONE 1	Déchets résiduels (sac moka)	Toutes les 2 semaines, le vendredi	17,31	14,28	14,28	11,26	9,23	6,20	4,18	1,16,29	12,26	10,24	7,21	6,19
ZONE 2	Déchets résiduels (sac moka)	Toutes les 2 semaines, le vendredi	10,24	7,21	7,21	4,18	3,16,31	14,27	11,26	8,22	5,19	3,17,31	15,28	12,27

**Attention aux jours de collecte reportés**

**Déchets organiques**  
Le 26/4 au lieu du 25/4  
Le 3/5 au lieu du 2/5  
Le 31/5 au lieu du 30/5  
Le 14/6 au lieu du 13/6

Le 26/7 au lieu du 25/7  
Le 16/8 au lieu du 15/8  
Le 15/11 au lieu du 14/11  
Le 6/12 au lieu du 5/12  
Le 27/12 au lieu du 26/12

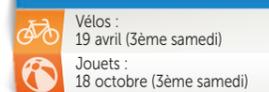
**Déchets résiduels (zone 1)**  
Le 26/4 au lieu du 25/4  
Le 16/8 au lieu du 15/8  
Le 6/12 au lieu du 5/12

**Déchets résiduels (zone 2)**  
Le 3/5 au lieu du 2/5  
Le 31/5 au lieu du 30/5  
Le 14/6 au lieu du 13/6  
Le 26/7 au lieu du 25/7

Le 15/11 au lieu du 14/11  
Le 27/12 au lieu du 26/12

**Sac Bleu (PMC)**  
**Papiers-cartons (vrac)**  
Le 23/4 au lieu du 22/4

Collecte dans les recyparcs :



### Noms des rues qui se situent dans la zone 2

- Avenue de la Résistance
- Avenue Lambert
- Cité Philippe Dehon
- Clos du Lubéron
- Pavé du Buisson
- Place de l'Escouffiaux
- Place St-Charles
- Plate Veine
- Quartier Alliance Nord
- Quartier Alliance Sud
- Rue Achille Delattre
- Rue Alfred Dendal
- Rue Anthime Boulvin
- Rue Barabas
- Rue Camille Moury
- Rue Constantine
- Rue d'Anzin
- Rue de Bavay
- Rue de Colfontaine
- Rue de Dour
- Rue de la Fosse d'en Bas
- Rue de la Place du Bois
- Rue de l'Alliance
- Rue de l'Alliance
- Rue de l'Avaresse
- Rue de l'Église
- Rue de l'Épinette
- Rue de l'Escouffiaux
- Rue de Miniaux
- Rue de Montauban
- Rue de Sahutiaux
- Rue de Warquignies
- Rue des Coulinières
- Rue Désiré Maroille
- Rue du Bois de Saint-Ghislain
- Rue du Champré
- Rue du Château
- Rue du Sud
- Rue du Tour
- Rue Emile Verhaeren
- Rue Fernand Anseau
- Rue Ferrer
- Rue Fontaine Madame
- Rue Fort Mahon
- Rue Georges Cordier
- Rue Jean Duquesne
- Rue Latérale
- Rue Marcel Wantiez
- Rue Mattéotti
- Rue Nichée Studieuse
- Rue Robert Letor
- Rue Saint Antoine
- Sentier de l'Escouffiaux
- Sentier du Croquet
- Voie d'Hainin
- Impasse Sainte-Croix et Sainte-Claire
- Pavé du XVIII du buisson
- Rue des Chauffours
- Rue Grand Thiou numéro 3
- Sentier de Wasmes
- Sentier des nouvelles écoles

# Triez vos emballages en un clin d'œil

LE TRI, C'EST PARTOUT. PAS QU'À LA MAISON !

## PMC (bien vidés, bien égouttés ou bien raclés) Collecte en porte-à-porte

### EMBALLAGES EN PLASTIQUE

Bouteilles, Flacons, Barquettes et raviers, Pots et tubes, Films, sacs et sachets, Capsules de boissons

### EMBALLAGES MÉTALLIQUES

Canettes et boîtes de conserve, Aérosols, Barquettes et raviers, Couvreuses, bouchons et capsules, Capsules de boissons

### CARTONS À BOISSONS

**CE NE SONT PAS DES PMC APORTEZ-LES AU RECYPARC**

- ✗ Les batteries et piles.
- ✗ Les appareils électro(n)iques (incl. Vapes, smartphones, ...).
- ✗ Les bonbonnes de gaz.
- ✗ Les emballages avec bouchon de sécurité enfant "pousser-tourner"
- ✗ Les emballages avec au moins un des pictogrammes suivants
- ✗ Les emballages d'huile de moteur et lubrifiant, pesticides, carburants, colles, peintures et vernis, tubes de silicone
- ✗ Les emballages durs avec une contenance supérieure à 8L
- ✗ La frigolite
- ✗ Autres objets

**ATTENTION !**

N'imbriguez pas les emballages les uns dans les autres et ne les mettez pas ensemble dans des sacs noués (laissez-les en vrac).

N'accrochez rien à l'extérieur du sac.

**Points d'attention**

Égouttez et videz bien tous les emballages.

Aplatissez les bouteilles, remettez le bouchon.

Enlevez le film en plastique de la barquette et jetez-les séparément dans le sac.

Retirez les films en plastique qui recouvrent l'entièreté des bouteilles et jetez-les séparément dans le sac bleu.

## Papiers-cartons Collecte en porte-à-porte

Sacs en papier et boîtes en carton, journaux, revues, dépliants, livres, papier à lettre et pour imprimantes.

**CE QUI EST INTERDIT DANS LES PAPIERS-CARTONS**

Les papiers et cartons souillés • Les photos • Les papiers peints • Le papier aluminium

## Bouteilles, bocaux et flacons en verre transparent À déposer dans les bulles

Verre incolore, Verre coloré

**CE QUI EST INTERDIT DANS LES BULLES À VERRE**

Le verre résistant aux hautes températures • Les porcelaines, les céramiques et les terres cuites • Les verres plats (vitres et miroirs, l'opaline et le cristal) • Les ampoules, tubes néon économiques et lampadaires

**Que signifie le logo Point Vert ?** Le logo Point Vert sur un emballage indique que l'entreprise qui met le produit sur le marché contribue au financement des collectes sélectives, du tri et du recyclage des emballages ménagers. Il ne dit rien sur la recyclabilité du produit ou de son emballage et ce n'est pas une règle de tri.

## Guide de tri des déchets organiques Collectés uniquement via le sac vert réglementaire, en porte-à-porte chaque semaine.

**Déchets de cuisine**

**Petits déchets de jardin**

**Autres déchets**

Mouchoirs et serviettes en papier

Papier essuie-tout

Plus d'infos au 0800/11 799 (n° gratuit) ou [www.hygea.be](http://www.hygea.be)

**Interdits**

- Films en plastique
- Emballages en plastique
- À jeter dans le sac bleu.
- Lingettes
- Langes (enfants et adultes)
- Litières non biodégradables
- À jeter dans le sac moka des déchets résiduels.

**STOP !** Les règles de tri s'appliquent à tous les déchets !

En cas de mauvais contenu, retirez votre sac et présentez-le lors de la prochaine collecte après en avoir retiré le(les) intrus

## Guide de tri des déchets résiduels. Collectés uniquement via le sac moka réglementaire, en porte-à-porte toutes les 2 semaines ou via les points d'apport volontaire répartis dans la commune.

**Déchets divers**

**Déchets d'hygiène**

**Interdits**

- Déchets recyclables (organiques, PMC, etc.)
- À jeter aux collectes sélectives.
- Déchets dangereux (produits corrosifs, piles, etc.)
- À jeter dans les recyparcs.

